

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le

4 juillet 2018

Que le nombre des membres en
exercice est de : 44

Présents : 30

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2018_07_103**

Objet :

Suppression de 5 postes dans le
cadre d'emploi des adjoints
techniques territoriaux à temps non-
complet

Création de 5 postes dans le cadre
d'emploi des adjoints techniques
territoriaux à temps non-complet

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : **Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvâtange** : M. Gérôme FASSENET **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Sermange** : M. Claude VUILLEMENOT **Taxenne** : M. Claude ALLEMAND

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

Procurations de vote :

Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérôme FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**SUPPRESSION DE 5 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS
TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 5
POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la délibération du 30 janvier 2014 créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (4h36) ;

Considérant la délibération du 24 septembre 2013 du SIVOS DE LA VALLEE DE L'OGNON créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (4h36) ;

Considérant la délibération n° DCC2016_12_132 en date 15 décembre 2016 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (30h50) ;

Considérant la délibération n° DCC2017_07_100 en date 12 juillet 2017 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (12h37) ;

Considérant la délibération n° DCC2018_03_019 en date 7 mars 2018 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (9h21) ;

Considérant qu'il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire de ces 5 postes pour nécessité de service et suite aux nouveaux rythmes scolaires comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 4h36 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 3h57 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 4h36 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 3h77 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30h50 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 25h55 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12h37 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 10h41 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 9h21 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 7h84 hebdomadaire.

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer les postes dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 juin 2018 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter du 12 juillet 2018 ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 3h57 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 3h77 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25h55 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10h41 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 7h84 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 4h36 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 4h36 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30h50 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12h37 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 9h21 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

